



MECANISME DE PROTECTION CIVILE

POUR QUI ? | Organismes privés à but non lucratif | Organismes privés à but lucratif | Organismes publics



QU'EST-CE QUE C'EST ?

Ce programme soutient les actions en faveur de la prévention et la réaction en cas de catastrophes naturelles ou d'origine humaine. Il est destiné aux Etats membres et aux pays hors Union Européenne.

Le budget du programme s'élève à 368,5 millions d'euros.

A QUI EST-CE DESTINÉ ?

Tout organisme impliqué dans la protection civile.



LES DOMAINES ET LES ACTIONS SOUTENUES

- Prévention
 - Toute action visant à réduire les risques ou à contenir les effets d'une catastrophe.
- Préparation
 - Toute action qui vise à améliorer la préparation des Etats membres et de l'Union Européenne pour faire face aux catastrophes.
- Réponse
 - Toute action visant à favoriser la mise en œuvre d'une réaction rapide et efficace lorsqu'une catastrophe survient ou est imminente.

Pour quelles actions ?

- Etudes, enquêtes, modélisation et élaboration de scénario...
- Envoi d'équipes d'experts, fourniture d'un soutien logistique
- Envoi de matériel, de moyes de transports
- ...

L'ESSENTIEL EN UN CLIC !

Vous pouvez répondre à :

- des appels à proposition
- des appels d'offre

Pour plus d'informations, contactez la Direction générale « Aide humanitaire et protection civile »

En savoir +

